

# PGMR en Action – Janvier 2021

L'équipe PGMR de RECYC-QUÉBEC vous souhaite une bonne année 2021!

N'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de vos bons coups et activités de GMR innovantes qui ont permis de réduire les quantités de matières résiduelles à l'élimination ou d'autres mesures en lien avec votre PGMR que vous souhaitez partager avec les autres organismes municipaux du Québec.

**Sachez qu'en tout temps, nos experts demeurent disponibles pour répondre à vos questions. Vous pouvez les rejoindre à l'adresse courriel suivante : [pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca)**

L'édition de janvier de PGMR en Action vous livre les informations suivantes :

## Nouvelles études

- [Étude sur la mise en marché et la gestion en fin de vie des petits appareils ménagers](#)
- [Caractérisation des matières sortantes des centres de tri 2018-2020](#)
- [Étude de cas de sur la collecte des pellicules de plastique, du polystyrène et du carton dans les ICI de la MRC Antoine-Labelle](#)
- [Étude de cas sur la récupération des pellicules agricoles destinées à l'ensilage des balles de foin dans les Laurentides](#)

## Outils et informations pour la révision des PGMR

- [Information importante sur le droit de regard](#)
- [Inventaire des quantités de matières résiduelles du territoire – RÉP](#)
- [Consultation publique en temps de pandémie](#)

## Des nouvelles du MELCC :

- [Indexation et fusion des redevances à l'élimination 2021](#)
- [Webinaire du MELCC spécifique aux communautés autochtones sur la modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective et projet de loi 65](#)

## NOUVELLES ÉTUDES

### Étude sur la mise en marché et la gestion en fin de vie des petits appareils ménagers

RECYC-QUÉBEC a réalisé une étude sur la mise en marché et la gestion en fin de vie des petits appareils ménagers (PAM) dans le but d'obtenir une vue d'ensemble du secteur des PAM qui nécessitent une source d'énergie pour fonctionner et qui sont utilisés dans un cadre domestique. L'étude a ainsi permis de documenter la mise en marché des PAM, les habitudes de consommation, leur gestion en fin de vie et les enjeux et opportunités en lien avec la mise en place d'un éventuel programme de récupération au Québec.

Pour tous les détails, consultez l'[Étude sur la mise en marché et la gestion en fin de vie des petits appareils ménagers \(PDF, 7.8 Mo\)](#).

### Caractérisation des matières sortantes des centres de tri 2018-2020

Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC ont entrepris conjointement une étude de caractérisation des matières sortantes des centres de tri, se déroulant de 2018 à 2020. Réalisée en 2 phases, chacune d'elles permet de caractériser certains extrants issus des 22 centres de tri qui reçoivent des matières de la collecte sélective municipale au Québec.

L'étude vise à :

- Faire un portrait de la composition des matières sortantes des centres de tri
- Répondre à des exigences de caractérisation liées à des programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC
- Permettre la mise à jour de données dans l'analyse de coûts par activité (ACA), réalisée conjointement par Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC

Les résultats présentés dans cette fiche font état des données issues de la première phase de la caractérisation, réalisée entre juin 2018 et août 2019. Consultez les résultats :

- [Caractérisation des matières sortantes des centres de tri 2018-2020 \(PDF, 389 Ko\)](#)
- [Caractérisation des matières sortantes des centres de tri 2018-2020 - Données techniques \(XLSX, 870 Ko\)](#)

## Étude de cas sur la collecte des pellicules de plastique, du polystyrène et du carton dans les ICI de la MRC Antoine-Labelle

Dans le cadre de l'Appel de propositions visant les débouchés de matières résiduelles des industries, commerces et institutions (ICI) lancé par RECYC-QUÉBEC, Synergie Économique Laurentides a reçu un financement pour son projet de collecte des pellicules de plastique, du polystyrène et du carton dans les ICI de la MRC Antoine-Labelle. Ce projet visait entre autres la récupération des emballages de transport et de distribution et visait le tri à la source.

[L'étude de cas préparée par Synergie Économique Laurentides](#) décrit les différentes étapes de réalisation du projet. Cette étude peut s'avérer utile aux organismes municipaux qui souhaiteraient mettre en place de nouvelles collectes de matières recyclables pour les ICI.



## Étude de cas sur la récupération des pellicules agricoles destinées à l'ensilage des balles de foin dans les Laurentides

Le projet de récupération des pellicules agricoles destinées à l'ensilage des balles de foin a été réalisé dans le cadre de l'Appel de propositions visant les débouchés de matières résiduelles des industries, commerces et institutions (ICI) de RECYC-QUÉBEC. Le projet s'est déroulé sur le territoire de la MRC Antoine-Labelle, la MRC des Laurentides et Mirabel. Ce dernier a suscité énormément l'intérêt des agriculteurs et démontre l'importance d'un accompagnement adapté dans les premiers mois d'un projet.

Pour obtenir plus d'informations, consultez [l'étude de cas réalisée par Synergie Économique Laurentides](#).



## OUTILS ET INFORMATIONS POUR LA RÉVISION DES PGMR

### Information importante sur le droit de regard

Suite à l'adoption de la Loi modifiant la LQE en mars 2017, l'article 53.27 a été modifié. Alors qu'il y était auparavant indiqué que les pouvoirs d'autorisation du gouvernement devaient être exercés dans le respect des dispositions de tout PGMR en vigueur sur le territoire d'une municipalité régionale, le libellé actuel indique que ces pouvoirs d'autorisation doivent plutôt **prendre en considération** tout PGMR sur le territoire concerné.

« 53.27. Lorsqu'ils ont pour objet l'établissement, l'agrandissement ou une autre modification d'une installation de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles, les pouvoirs d'autorisation attribués par la présente loi au gouvernement ou au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doivent prendre en considération tout plan de gestion en vigueur sur le territoire d'une municipalité régionale. »

Le libellé modifié n'oblige donc plus au respect du PGMR et du droit de regard qui pourrait y être intégré, mais uniquement à leur prise en compte. Cet aspect, n'ayant pas fait l'objet d'une application concrète avant récemment, a été ajouté en note dans le [Document d'information sur le droit de regard](#).

### Inventaire des quantités de matières résiduelles du territoire - matières visées par un programme de responsabilité élargie du producteur (REP)

Le processus de révision des PGMR nécessite une mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire d'application du plan. Tel qu'identifié dans le [Guide d'accompagnement de révision des PGMR](#), les produits visés par la REP figurent dans la catégorie des **matières facultatives** pour la mise à jour de l'inventaire. En effet, les quantités par MRC de matières résiduelles récupérées étant visées par la REP **ne sont pas disponibles**. Il n'est donc pas nécessaire de les recenser. Par contre, si vous possédez des données partielles, notamment les quantités récupérées à l'écocentre ou autres points de dépôts municipaux, celles-ci peuvent être spécifiées dans l'inventaire.

Il est tout de même pertinent de procéder à l'inventaire des points de dépôts sur le territoire afin de s'assurer que l'ensemble de la population puisse se départir facilement de ces matières. Les points de dépôts peuvent être identifiés en consultant le site web de chaque organisme de gestion reconnu (OGR).

- [SOGHU](#)
- [RecycFluo](#)
- [Éco-Peinture](#)
- [Appel à Recycler](#)
- [ARPE-Québec](#)

Si un enjeu est soulevé quant au réseau actuel de points de dépôt de ces matières, celui-ci devrait être documenté et inclus dans le PGMR. Un suivi pourrait également être réalisé auprès de ou des OGR concerné(s) afin d'identifier les possibilités d'améliorer le réseau de points de dépôts.

Pour plus d'informations sur la REP, consultez les pages Internet de RECYC-QUÉBEC sur la [Responsabilité élargie des producteurs \(REP\)](#) et sur les [Avantages de la responsabilité élargie des producteurs pour les municipalités](#).

## **Consultation publique en temps de pandémie**

Selon l'article 53.13 de la LQE, le processus de consultation du projet de PGMR doit prévoir minimalement une assemblée publique sur le territoire d'application du plan. Dans le contexte de pandémie actuel, des adaptations sont nécessaires afin de respecter les recommandations de la Santé publique. Il est donc attendu que les consultations publiques réalisées pendant la période de confinement soient réalisées en formule virtuelle.

À titre d'exemple, la MRC de Coaticook a tenu sa consultation publique pour la révision de son PGMR en novembre dernier, en respectant les mesures gouvernementales liées à la COVID-19. Consultez le [site internet de la MRC](#) pour obtenir plus d'informations sur leur processus de consultation virtuel.

Pour d'autres exemples, consultez le guide de [Participation citoyenne à la révision des plans de gestion des matières résiduelles \(PGMR\)](#)

## **DES NOUVELLES DU MELCC**

### **Indexation et fusion des redevances des redevances 2021**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les redevances régulières et supplémentaires exigibles pour l'élimination de matières résiduelles ont été fusionnées. Les redevances sont indexées au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada. Ainsi, le montant des redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles en 2021 est de 23,75 \$ la tonne métrique.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant la fusion des redevances et leur redistribution, vous pouvez consulter le [site Internet](#) du MELCC ou communiquer avec eux :

Téléphone : 418 521-3950

Courriel : [redevances@environnement.gouv.qc.ca](mailto:redevances@environnement.gouv.qc.ca)

## **Webinaire du MELCC spécifique aux communautés autochtones et inuites sur la modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective et projet de loi 65**

Le 15 octobre dernier, le MELCC tenait une [séance d'information](#) afin de présenter les grandes lignes du projet de loi 65 et de la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective. Pour rejoindre une plus grande proportion des communautés autochtones et inuites du Québec, deux autres rencontres d'information par vidéoconférence, spécifiques à ces clientèles, seront offertes le 25 et 26 janvier prochains.

- [Présentation en anglais : 25 janvier 2021, de 10 h à 12 h.](#)
- [Présentation en français : 26 janvier 2021, de 10 h à 12 h.](#)

Pour obtenir plus d'informations sur le projet de loi 65 et la modernisation, consultez la [présentation PowerPoint du 15 octobre 2020](#) et le [feuillet d'information sur la modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective](#).